

Procédure file

Informations de base	
DEC - Procédure de décharge	2008/2261(DEC)
Procédure terminée	
Décharge 2007: Centre de traduction des organes de l'Union européenne CdT	
Sujet 8.70.03.07 Décharges antérieures	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire		26/03/2008
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	PPE-DE FJELLNER Christofer	
	Affaires économiques et financières ECOFIN	Réunion	Date
Commission européenne	DG de la Commission	2922	10/02/2009
	Budget	Commissaire	
		KALLAS Siim	

Evénements clés			
22/07/2008	Publication du document de base non-législatif	SEC(2008)2359	Résumé
20/11/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/03/2009	Vote en commission		Résumé
23/03/2009	Dépôt du rapport de la commission	A6-0178/2009	
21/04/2009	Débat en plénière		
23/04/2009	Résultat du vote au parlement		
23/04/2009	Décision du Parlement	T6-0272/2009	Résumé
23/04/2009	Fin de la procédure au Parlement		
26/09/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2008/2261(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Base juridique	Règlement du Parlement EP 100
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/6/67272

Portail de documentation					
Document de base non législatif		SEC(2008)2359	23/07/2008	EC	Résumé
Cour des comptes: avis, rapport		N6-0004/2009 JO C 311 05.12.2008, p. 0001	05/12/2008	CofA	Résumé
Document annexé à la procédure		05588/2009	23/01/2009	CSL	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE416.344	29/01/2009	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0178/2009	23/03/2009	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0272/2009	23/04/2009	EP	Résumé

Acte final	
Budget 2009/657 JO L 255 26.09.2009, p. 0145	Résumé

Décharge 2007: Centre de traduction des organes de l'Union européenne CdT

OBJECTIF : présentation des comptes définitifs du Centre de traduction des organes de l'Union européenne pour l'exercice 2007.

CONTENU : le présent document propose un état des lieux chiffré des dépenses du Centre pour l'exercice 2007. Il indique que le budget définitif du Centre se monte à 46,12 millions EUR en 2007 (contre 40,88 millions EUR en 2006).

En termes d'effectifs, le Centre dont le siège est situé à Luxembourg (Luxembourg) compte officiellement 200 postes dont 176 effectivement pourvus assumant des tâches opérationnelles ou administratives.

En 2007, le Centre s'est essentiellement concentré sur des tâches de traduction de textes émanant d'une série d'organismes et institutions de l'Union.

Au total, le Centre indique qu'en 2007 le nombre de pages traduites était de 732.673 pages (en très nette augmentation par rapport à 2006).

Le nombre de pages traduites par langue s'établit comme suit :

- langues officielles : 729.286 pages,
- autres langues : 3.387 pages (ce chiffre ayant largement diminué en un an).

Enfin, le rapport indique le nombre de pages traduites par type de clients :

- pour les organismes de l'Union : 711.131 pages,
- pour les institutions de l'Union : 21.542 pages (en nette augmentation).

Le nombre de pages traduites par des free-lances était en 2007 de 395.701 pages (contre 260.303 pages en 2006).

À noter que la publication complète des comptes du Centre figure à l'adresse suivante :

<http://www.cdt.europa.eu/cdt/ewcm.nsf/>

Décharge 2007: Centre de traduction des organes de l'Union européenne CdT

En adoptant le rapport de M. Christofer FJELLNER (PPE-DE, SE) sur la décharge à octroyer au Centre de traduction des organes de l'Union européenne, la commission du contrôle budgétaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge au directeur du Centre sur l'exécution de son budget 2007.

Constatant que les comptes annuels définitifs du Centre étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, les députés approuvent la clôture des comptes du Centre. Ils font toutefois une série de recommandations qui accompagnent l'octroi de la décharge. Outre les recommandations générales figurant dans le projet de résolution concernant la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir [2008/2207\(INI\)](#)-, les députés font les observations suivantes:

- le fait que la Cour des comptes ait mis en lumière des procédures de passation de marchés incorrectement documentées;
- que certaines procédures de recrutement aient manqué de transparence.

Prenant acte de la volonté du Centre de résoudre ces problèmes, les députés demandent au Centre de rendre compte, dans son rapport d'activité 2008, des mesures de suivi qui auront été prises et des résultats obtenus sur ces questions.

En ce qui concerne le suivi des décharges précédentes, les députés observent qu'en 2007, le Centre a remboursé 9,3 millions EUR à ses clients à partir des résultats reportés d'exercices précédents. Les députés regrettent également, qu'alors qu'ils avaient déjà mis en évidence ce problème antérieurement, aucune solution n'ait été trouvée au conflit qui oppose le Centre à la Commission relativement au problème du

régime des pensions du personnel du Centre. Ils demandent dès lors à la Commission et au Centre de résoudre rapidement ce différend et d'informer l'autorité de décharge du résultat des négociations.

Décharge 2007: Centre de traduction des organes de l'Union européenne CdT

Le Parlement européen a adopté par 582 voix pour, 13 voix contre et 38 abstentions, une décision concernant la décharge à octroyer au directeur du Centre de traduction des organes de l'Union européenne sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2007. La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette agence communautaire.

Dans la foulée, le Parlement a adopté une résolution contenant des observations qui font partie intégrante de la décision de décharge. Le Parlement constate ainsi que :

- la Cour des comptes a mis en lumière des procédures de passation de marchés incorrectement documentées;
- certaines procédures de recrutement ont manqué de transparence.

Prenant acte de la volonté du Centre de résoudre ces problèmes, le Parlement demande au Centre de rendre compte, dans son rapport d'activité 2008, des mesures de suivi qui auront été prises et des résultats obtenus sur ces questions.

En ce qui concerne le suivi des décharges précédentes, le Parlement observe qu'en 2007, le Centre a remboursé 9,3 millions EUR à ses clients à partir des résultats reportés d'exercices précédents.

Il regrette par ailleurs qu'alors qu'il avait déjà mis en évidence ce problème antérieurement, aucune solution n'ait été trouvée au conflit qui oppose le Centre à la Commission relativement au problème du régime des pensions du personnel du Centre. Il demande dès lors à la Commission et au Centre de résoudre rapidement ce différend et d'informer l'autorité de décharge du résultat des négociations.

Constatant enfin que les comptes annuels définitifs du Centre étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement approuve les comptes de cette agence et renvoie aux autres recommandations figurant à la résolution concernant la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne voir [2008/2207\(INI\)](#)-, adoptée parallèlement.

Décharge 2007: Centre de traduction des organes de l'Union européenne CdT

OBJECTIF : octroi de la décharge au Centre de traduction des organes de l'Union européenne pour l'exercice 2007.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2009/657/CE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget du Centre de traduction des organes de l'Union européenne pour l'exercice 2007.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur du Centre de traduction des organes de l'Union européenne sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2007.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 23 avril 2009 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 23 avril 2009). La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette agence communautaire.